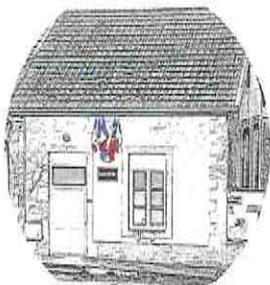


République Française



Département HAUTE-MARNE
COMMUNE DE VAILLANT

Procès-verbal faisant office de compte-rendu

Séance du 26 octobre 2024

L'an 2024 et le 26 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de VAILLANT sous la présidence de DUMARTIN Patrice Maire.

Présents : DUMARTIN Patrice, POTOT Ludivine, ROGER Valérie, MOILLERON Frédéric, MOILLERON Fabrice, FRESNAYE Vincent

Absents excusés : MOILLERON Joël

Procuration : MOILLERON Joël à ROGER Valérie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 7

Date de la convocation : 21/10/2024

Date d'affichage : 21/10/2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en SOUS-PREFECTURE

Le : 28/10/2024

Et publication ou notification

Du : 28/10/2024

A été nommée secrétaire : Mme POTOT Ludivine

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2024.
- 2) 2024-12 Renouvellement location chasse lot 1 « La Chevrette ».
- 3) 2024-13 Approbation du rapport de gestion 2023 du conseil d'administration de la société publique locale SPL-XDEMAT.
- 4) 2024-14 Modifications statutaire de l'EPAGE Sequana.
- 5) 2024-15 Approbation convention de mise en place de services communs CCAVM.
- 6) 2024-16 Vœux de soutien à l'installation d'un boulanger à Grancey-Le-Château-Neuve.
- 7) Remise en état réseau eau rue de Chalancey et Grande Rue.
- 8) Évacuation supplémentaire de l'eau au niveau du captage.
- 9) Limitation de vitesse.

Questions diverses :

- Organisation cérémonie du 11 Novembre.
- Renouvellement réseau eau.
- Relève des compteurs d'eau.
- Colis des anciens.
- Rappel facturation de l'eau.
- Demande de travaux de Monsieur BARONI.
- Autorisation de stockage du bois provenant de la déforestation de la parcelle de la Régie sur le chemin communal entre la Régie et la route de Praslay.
- Bourse aux arbres. (Livraison/Distribution arbres).

1-ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 juillet 2024

Observations : aucune

Après avoir délibéré avec 7 Voix pour
 0 Voix contre
 0 Voix abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 juillet 2024.

2-RENOUVELLEMENT LOCATION CHASSE LOT 1 « LA CHEVRETTE » :

Suite au message adressé à la mairie de Vaillant le 30 Septembre 2024,

Le locataire actuel, Monsieur HUGUET Gilles, demande la relocation du lot de chasse au nom de la société « La Chevrette » pour une durée de 4 années consécutives dans les mêmes conditions que précédemment.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de délibérer sur cette demande.

Après avoir délibéré avec 7 Voix pour
 0 Voix contre
 0 Voix abstention

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas changer le montant du loyer fixé à 1800 euros par an (loyer révisé chaque année selon la variation annuelle de l'indice de fermage de l'année précédente publiée au Journal Officiel) pour une durée de 4 ans.

Le bail de chasse prendra effet au 1^{er} Novembre 2024 pour se terminer au 31 Octobre 2028.

3-2024-12 APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION 2023 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 06 Juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la Société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition tels que Xactes, Xparaph,...

Par décisions du 28 juin 2024, le Conseil d'Administration de la société a approuvé les termes de son rapport gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donc l'activité de la SPL-XDEMAT au cours de la neuvième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale. Cette dernière, réunie le 28 juin 2024 a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2023 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles 11524-5 et 11531-1 du Code des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL -XDEMAT pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Après examen, il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L1524-5 et 11537-1 ;

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la Société SPL-XDEMAT ;

Vu le rapport de gestion 2023 du Conseil d'Administration de la Société SPL-XDEMAT ;

Après examen et après avoir délibéré avec
7 Voix pour
0 Voix contre
0 Voix abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le rapport de gestion 2023 du Conseil d'Administration de la SPL-XDEMAT et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

4-MODIFICATIONS STATUTAIRES DE L'EPAGE SEQUANA

Modifications statutaires de l'EPAGE Sequana

*VU les statuts de la Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne, Montsaigeonnais
VU la délibération n°103/23 du 19 octobre 2023 autorisant le Président à signer la convention cadre entre la CCAVM et l'EPAGE et permettant à la Communauté de Communes d'engager une politique foncière sur son territoire*

*VU le courrier de l'EPAGE SEQUANA du 5 Septembre 2024
VU la délibération de l'EPAGE SEQUANA en date du 04 septembre 2024,
CONSIDERANT les modifications statutaires de l'EPAGE SEQUANA,*

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que, par courrier du 5 septembre 2024, il a été informé que l'EPAGE Sequana a procédé à la modification de ses statuts et de leurs annexes par délibération du 4 septembre 2024.

Ces modifications statutaires portaient sur l'extension du périmètre de l'EPAGE Sequana à certaines communes de la Communauté de Communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais. L'adhésion à l'EPAGE SEQUANA concernera les communes suivantes : Aprey, Auberive, Arbot, Aujeurres, Aulnoy sur Aube, Bay sur Aube, Colmier le bas, Colmier le Haut, Germaines, Perrogney les Fontaines, Poinson, Poinson les Grancey, Praslay, Rochetaillée, Rouelles, Rouvres sur Aube, Saint Loup sur Aujon, Ternat, Vals des Tilles, Vaillant, Vauxbons, Villars Santenoge, Vitry en Montagne et Vivey.

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter les modifications statutaires de l'EPAGE Sequana.

Après avoir délibéré avec 7 Voix pour
0 Voix contre
0 Voix abstention

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les modifications statutaires de l'EPAGE Sequana.

5-CONVENTION DE MISE EN PLACE DE SERVICES COMMUNS avec la CCAVM:

Considérant la nécessité de modifier l'article 1er de la convention adoptée par le conseil communautaire le 23.02.204 pour les outils informatiques et de communication mis à disposition des collectivités territoriales adhérentes du service mutualisation, afin de permettre la mise à disposition de l'outil de communication Intra Muros,

Il est proposé la nouvelle convention annexée.

Après avoir délibéré avec 7 Voix pour
0 Voix contre
0 Voix abstention

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la convention annexée,
- AUTORISE le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire.

6- VŒUX DE SOUTIEN A L'INSTALLATION D'UN BOULANGER A GRANCEY-LE-CHATEAU-NEUVILLE :

Le Conseil municipal de la Commune de Vaillant, réuni en séance ordinaire du 26 octobre 2024,

- * Considérant que la boulangerie de Grancey le Château Nouvelle constitue un point important d'ancrage de la vie du territoire,
- * Considérant que la politique d'attractivité menée dans cet espace rural implique le maintien d'un service de proximité essentiel au quotidien des habitants, des actifs de passage et des touristes,
- * Considérant que le service de livraison de pain à domicile dont bénéficie la commune de Vaillant est un véritable service à la population, indispensable en milieu rural, contribuant tant au lien social qu'au maintien de populations fragiles et/ou peu mobiles,
- * Considérant que cette activité est un potentiel support à la création de nouveaux services,
- * Considérant que cette activité répond pour partie à des enjeux qui relèvent donc de l'intérêt public,

Après avoir délibéré avec 7 Voix pour
0 Voix contre
0 Voix abstention

La Commune de Vaillant :

- Souhaite engager aux côtés des communes concernées une réflexion collective pour le maintien

- et le développement de cette activité ;
- Est favorable à un engagement dont les modalités seront à définir pour accompagner le l'activité de portage de pain à domicile.

Observations : étudier les jours de passage pour que cela soit complémentaire avec les passages de La Longeoise

7- REMISE EN ETAT RESEAU EAUX PLUVIALES RUE DE CHALANCEY (DEVIS FRESNAYE TP) :

Devis :

- 4175 € HT rue de Chalancey
- 2476 € HT route de Praslay

Compte-tenu des dépenses prévues en 2024 pour renouveler les conduites d'eau potable, il est décidé de réaliser ces travaux en 2025.

Un devis va être demandé à Hydro et Vidéo pour réaliser un passage caméra et un nettoyage de l'ensemble du réseau avant la fin de l'année.

8- ÉVACUATION SUPPLEMENTAIRE DE L'EAU AU NIVEAU DU CAPTAGE :

A étudier :

- évacuation du trop-plein
- Protection contre les feuilles à l'automne qui bouchent le tuyau d'évacuation

Un devis va être demandé.

Sécurisation des tampons : il est nécessaire d'étudier le remplacement par des tampons verrouillages et plus légers.

9- LIMITATION DE VITESSE :

La gendarmerie a été sollicitée pour réaliser des contrôles routiers sur la commune.

Le service d'assistance technique du Département a également été sollicité pour réaliser des comptages et relevés de vitesse et pour étudier les aménagements possibles. Il est envisagé de limiter la vitesse à 30 km/h.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Organisation cérémonie du 11 Novembre :

Elle aura lieu à 11h au monument aux morts, suivie d'un pot à la mairie.

2) Renouvellement réseau eau potable :

Suite aux travaux prévus sur une partie de la Grande Rue du numéro 25 au 41 ; puis sur une partie de la Rue de Chalancey du numéro 1 au 10 nous avons reçu les subventions de la part de la DETR et du Conseil Départemental. Nous allons pouvoir entamer les travaux en cette fin d'année.

3) Relevé des compteurs d'eau :

Il sera organisé en octobre-novembre 2024.

Champs : Valérie et Joël

Régie : Vincent et Frédéric

Village : Ludivine et Patrice

4) Rappel facturation de l'eau :

Nous rappelons que suite à la délibération du 15 Décembre 2023, la tarification de l'eau va passer de 1€ à 1.15€ à partir de décembre 2024.

5) Colis des anciens :

La distribution aura lieu mi-décembre.

6) Demande de travaux de Monsieur BARONI :

Demande d'aménager un bateau pour pouvoir accéder au jardin côté rue d'Aujeurres de la maison n°19 grande rue.

Un devis sera demandé pour 2025.

7) Autorisation de stockage du bois provenant de la déforestation de la parcelle de la Régie sur le chemin communal entre la Régie et la route de Praslay :

Monsieur le maire a rédigé un arrêté municipal pour autoriser le stockage du bois de la Régie Rurale jusqu'à fin janvier uniquement sur le chemin communal. Des remarques de mécontentements ont été émises de la part du propriétaire du champ jouxtant le chemin du fait que les arbres et les perches se retrouvent en partie sur son terrain. Monsieur le maire fera part de ce mécontentement au directeur de la Régie Rurale.

8) Bourse aux arbres. (Livraison/Distribution arbres)

La distribution aura lieu entre le 11 et le 18 novembre.

Séance levée à : 10h45

En mairie, le 26 octobre 2024

La secrétaire de séance
1ere adjointe

Le Maire

Ludivine Potot



Patrice DUMARTIN